



SGAP SUD-OUEST - REGION AQUITAINE

PORTES David, Secrétaire Régional de Zone Sud-ouest - 06.62.23.36.44
ROESER Thierry, Secrétaire Régional Aquitaine - 06.49.34.75.37
MAINGOT David, Secrétaire Régionale Adjoint Aquitaine - 06.45.81.22.92
DOUBLE Stéphane, Secrétaire Départemental Gironde - 06.36.36.75.94



FPIP : *Organisme de soutien de parti ou AUTRE VOCATION... à consonance politique ?*

OU BIEN....

Organisation à vocation purement syndicale ?

Vieille démagogie, dont la persistance m'a été rapportée comme entretenue par certains qui, se trouvant en fâcheuse posture par leur inaction voire leur incompétence ou même leur complaisance, face à l'activité régulièrement déployée par les représentants de la **F.P.I.P.** à la défense des intérêts et conditions de travail des policiers, ne trouvant d'autre refuge pour tenter de se sortir d'embarras, que dans la médiocrité et la démagogie.

Alors que nombre d'événements de ce siècle (**dernières élections Présidentielles entre autres**), ont démontré avec force l'attachement de certaines organisations syndicales au soutien de partis et pouvoirs politiques (au détriment des fondements mêmes du syndicalisme), la **F.P.I.P.** est restée indépendante ; je pensais, naïvement je le concède, que **la vocation apolitique de la F.P.I.P.** était évidente !

Aussi, évoquerais-je les dispositions statutaires de la **F.P.I.P.** instituant et garantissant neutralité et indépendance de la Fédération au regard des partis et pouvoirs politiques d'une part, et d'autre part l'intégration de la **F.P.I.P.** à **EURO COP**, Confédération Européenne indépendante des pouvoirs politiques.

Ainsi **ces statuts, déposés et reconnus par les instances dirigeantes et de contrôle comme conformes aux fondements Républicains qui régissent notre Nation**, disposent-ils aux termes des articles 7, 8 et 17, que :

- Les membres de la **F.P.I.P.** doivent "exercer un syndicalisme ... en restant étranger aux intérêts de la politique de parti".
- La **F.P.I.P.** "s'interdit ... la pratique et l'adhésion à la politique de parti"
- (dans le cadre des engagements **Républicains** de la **F.P.I.P.**) les adhérents qui le souhaitent, peuvent militer au sein de partis politiques et/ou faire acte de candidature à des élections politiques ; à cette condition, que ces droits doivent être exercés **individuellement** par les intéressés et que le Bureau National Fédéral peut alors décider de mesures nécessaires à **garantir les engagements de neutralité de la Fédération à l'égard de la politique de parti.**
- Enfin, le Conseil de Discipline Fédéral a faculté pour sanctionner les manquements en la matière.

Alors, détracteurs de la F.P.I.P, posez-vous la question suivante; et vous, collègues à l'ouïe sensible à une telle démagogie, posez-la leur :

L'organisation syndicale à laquelle vous êtes affiliés, peut-elle s'enorgueillir d'une telle neutralité et d'un pur respect des fondements mêmes du syndicalisme ?

Pour conclure, je leur dirai ceci : c'est par l'investissement personnel quotidien et désintéressé, non par la démagogie, que l'on acquière crédibilité et valeur, pour finalement sortir de la médiocrité et gagner en noblesse.

*Bordeaux, le 21 nov.12 Thierry ROESER
Secrétaire Régional Aquitaine*